

Paris, le 18 Février 2022

Monsieur,

Le SYFFA qui regroupe les Fabricants et Fournisseurs de matériel d'Assainissement et de maintenance industrielle, est affilié à la FNSA (Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement et de la Maintenance Industrielle).

Créé en mai 1992, le SYFFA a pour objectif de renforcer les liens avec les utilisateurs, prestataires de service, par des travaux en commun sur l'évolution et la sécurité des matériels.

Adhérer au SYFFA c'est :

- ↪ Figurer dans l'annuaire de la Fédération disponible en ligne sur le site www.fnsa-vanid.org accessible à tous (professionnels et administrations centrales et régionales),
- ↪ Elargir sa clientèle et bénéficier de rapports privilégiés avec les utilisateurs,
- ↪ Participer aux commissions techniques sécurité, formation, etc ... aux côtés des prestataires de services.
- ↪ Etre informer de toutes les évolutions réglementaires concernant nos activités et participer à l'élaboration des textes législatifs et normatifs.
- ↪ Bénéficier de tarifs préférentiels sur le prix des stands lors des manifestations telles que POLLUTEC, FNSA-Expo, etc ...

Et beaucoup d'autres actions.

Ne doutant pas que l'adhésion à ce nouveau syndicat vous intéresse, nous joignons à ce courrier le bulletin de demande d'adhésion, le barème de cotisation, la charte SYFFA et l'attestation de parrainage.

Espérant vous compter prochainement au nombre de nos adhérents, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Claude **MOREAU**



Président

PJ. : Bordereau de demande d'adhésion
Barème de cotisation
Charte SYFFA



**BULLETIN DE DEMANDE
D'ADHESION
SYFFA**



Syndicat National des Fabricants et Fournisseurs de matériels d'Assainissement et de la maintenance industrielle

1/INFORMATIONS GENERALES

Société :

Adresse :
.....
.....

Téléphone : Télécopie :

Site internet : email :

Activités de la société :
.....
.....
.....

2/CONTACTS ENTREPRISE

Fonction	Nom et Prénom	Coordonnées (Tél + e-mail)
DG
Dir Com
Dir Tech
Contact SYFFA

3/INFORMATIONS JURIDIQUES

Forme juridique (barrer les mentions inutiles) : SA – SAS – SARL – autre :

Appartenance à un groupe (merci d'indiquer le nom du groupe) :

Date de création de l'entreprise : N° SIRET :

CODE APE : Convention Collective :

Certification(s) :
.....

Parrainage obligatoire par 2 membres du SYFFA :

Monsieur
Société

Monsieur
Société

Merci de joindre à la demande d'adhésion les attestations de parrainage (voir modèle ci-après)

4/COLLEGES

Le syndicat regroupe les adhérents dans deux collèges, merci d'indiquer par une croix le collège qui correspond à vos activités (voir encarts ci-dessous pour la définition de chaque collège)

Collège n°1 « Concepteur/Fabricant »

Définition du Collège n°1 : Concepteur/Fabricant

Entreprises industrielles dont l'activité est la conception et la fabrication de matériels destinés aux activités de l'assainissement et de la maintenance industrielle, notamment :

- Véhicules automobiles pour l'assainissement, l'hygiène immobilière et le nettoyage industriel : aspiratrices, cureuses, combinés-hydrocureurs d'assainissement et de nettoyage industriel, remorques et semi-remorques de transport de déchets, groupes haute pression (HP, THP, UHP), groupes de pompage, camion aspirateur de produits secs et excavatrice.
- Equipements montés sur châssis, conteneurs et tout aménagements spécifiques : groupes haute pression, groupe de pompage, groupes de filtration, systèmes de traitement des effluents et déchets...
- Outillage et systèmes de nettoyage et de maintenance mécanisés, robotisés et équipements périphériques...
- Outillage et matériels d'inspection et de contrôle.

Ces entreprises doivent posséder sur le territoire national des moyens d'étude et de production permettant de réaliser, de façon régulière, la construction intégrale de carrosseries sur des véhicules ou des matériels, ci-dessus désignés.

Collège n°2 « Revendeur/Fournisseur de matériels, produits ou prestations »

Définition du Collège n°2 : Revendeur/Fournisseur de matériel, produits ou prestations

Entreprises dont l'activité est la vente de matériels, d'outils, de produits et de prestations destinés aux activités de l'assainissement et de la maintenance industrielle.

Les entreprises des collèges 1 et 2 doivent avoir leur siège social en France.

5/RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS **

Effectifs : merci de compléter le tableau ci-dessous

	Ingénieurs et Cadres	AM et Techniciens	Employés	Ouvriers	TOTAL
Production					
Bureau d'études					
Commercialisation					

Moyens de production :

Surface totale m2 dont Couvert : m2

Bureaux : m2

Ateliers : m2

CAO :

GPAO : Type :

Parc équipement (lister les principales machines) :

.....
.....
.....

Références :

Fournisseurs (les 3 principaux)

1

2

3

Constructeurs (accords ou agréments)

1

2

Mode de commercialisation :

Nombre de points de vente :

6/PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER

1. Une lettre sur vos motivations à rejoindre le syndicat
2. L'extrait K bis à jour (moins de 3 mois)
3. Deux derniers Bilans et Comptes de résultats
4. Attestation d'assurance RC
5. Attestation, datant de moins de 6 mois, prouvant que l'entreprise est à jour de ses cotisations sociales auprès de l'Urssaf.
6. Certificat de l'administration fiscale justifiant de la situation du demandeur au 31.12 (année N-1), document CERFA 10640*06.
7. Organigramme fonctionnel de la société et du groupe consolidé s'il y a lieu
8. Signature de la charte SYFFA (en pièce jointe)

** Le SYFFA s'interdit toute transmission à des tiers des informations contenues dans cette partie.

Je soussigné responsable de la société
..... certifie sur l'honneur que les renseignements fournis
sont justes et sincères, demande à adhérer au SYFFA (Syndicat affilié à la FNSA) et m'engage à m'acquitter des
cotisations et à me conformer à l'ensemble des dispositions définies dans ses statuts.

Fait à :

Le :

Cachet et signature
précédé de la mention manuscrite
« lu et approuvé »

Attention : L'adhésion ne sera définitive qu'après vérification et validation par le Conseil d'Administration des
informations figurant sur le bulletin de demande d'adhésion.

BORDEREAU DE COTISATION ANNEE 2022**RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE****COTISATIONS FORFAITAIRES**

selon la taille de l'entreprise

NOMBRE DE SALARIES DE L'ENTREPRISE	MONTANT DE LA COTISATION	MONTANT A DECLARER
de 1 à 5 salariés	500 €
de 6 à 19 salariés	660 €
de 20 à 49 salariés	910 €
de 50 à 99 salariés	1.160 €
de 100 à 199 salariés	1.400 €
de plus de 200 salariés	1.650 €

Chèque bancaire à libeller à l'ordre de la FNSA

Fait à :

Le :

La Charte SYFFA

Validée le 12 mai 2006, la charte précise les droits et les devoirs des adhérents
Fabricants et Fournisseurs de matériels d'Assainissement et de maintenance industrielle

1. Le Syndicat professionnel SYFFA regroupe l'ensemble des fabricants et Fournisseurs de matériels d'assainissement, de collecte de déchets, de nettoyage et de maintenance industrielle qui s'engagent à respecter la présente charte ainsi que les statuts adoptés lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 1992 et modifiés lors de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2017.
2. Les membres du SYFFA conçoivent, fabriquent et fournissent des matériels destinés aux opérations d'entretien des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs, de collecte de déchets, de nettoyage et de maintenance des installations industrielles.
3. Tout adhérent du SYFFA doit être parrainé par au moins un de ses membres et l'ancienneté de son activité professionnelle doit être supérieure ou égale à 2 ans.
4. Les membres du SYFFA considèrent que l'avenir de leur Profession repose sur le respect de l'éthique professionnelle irréprochable et sur le développement simultané de la qualité et de la quantité des produits et des services.
5. Le SYFFA contribue fortement à la reconnaissance et à la professionnalisation des métiers de fabricants et fournisseurs de matériels d'assainissement et de maintenance industrielle.
6. Les membres du SYFFA veillent à la satisfaction globale de leurs clients et s'engagent à leur offrir des produits de qualité, fiables et pérennes.
7. Le SYFFA collabore notamment avec les organisations professionnelles des prestataires de services spécialisés dans l'hygiène et l'assainissement (SNEA), la collecte de déchets industriels et la maintenance industrielle (SMI2D), le contrôle des réseaux (SYNCRA), les bureaux d'étude en assainissement (SYNABA) afin de définir et de faire évoluer les spécifications techniques et les normes que respectent ou devront respecter les matériels.
8. Les membres du SYFFA s'engagent à participer aux différentes commissions ayant pour but l'amélioration et la sécurité des différents équipements et matériels.
9. Le SYFFA s'engage à ce que les matériels mis sur le marché français soient en conformité avec la directive « conception des machines » 98/37/CE du 22 juin 1998, transposée en droit français par la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 (article L 233-5) et les décrets 92-765 à 92-767 du 29 juillet 1992 (obligations de conception) et le décret 96-725 du 14 août 1996 et veille à la remise à l'acheteur d'une déclaration CE de conformité et à l'apposition du marquage CE sur la machine.
10. Les membres du SYFFA informent, forment et conseillent sur la mise en œuvre et l'emploi de leurs matériels, les utilisateurs professionnels de l'assainissement, de la collecte de déchets, du nettoyage et de la maintenance industrielle.
11. Le SYFFA contribue à la connaissance du marché en communiquant des données quantitatives et qualitatives représentatives de son activité.

Je soussigné _____ représentant _____ m'engage à respecter la charte SYFFA après l'avoir paraphé.

Fait à :

le :

L'ADHERENT

LE PRESIDENT DU SYFFA

Entreprises signataires de la Charte SYFFA et n° d'adhésion :

ACH-France - n° 9.41
ADF Systèmes - n° 9.69
ASSAINI PIECES - n° 9.79
ELOY WATER France - n° 9.33
ENVIRMAT - n° 9.78
FPS - n° 9.80
G. MAGYAR - n° 9.09
HPV - n° 9.66
HUWER - n° 9.07
HVD - n° 9.71
HYDROVIDE - n° 9.08
HYDROVIDEO - n° 9.37
La THP - n° 9.67
MINIMAX - n° 9.74
PBS - n° 9.10
PREMIER TECH AQUA - 9.75
RADIODETECTION - n° 9.60
RIONED - n° 9.72
RIVARD SA - n° 9.12
SEBACH France - n° 9.65
KARCHER - n° 9.61
TIP Trailer Services - n° 9.64
VEBER ASSAINISSEMENT - n° 9.68

A reproduire sur le papier en-tête de chacun des parrains

ATTESTATION DE PARRAINAGE

Je soussigné(e) (*)

Représentant la société,

adhérente au SYFFA sous le n° d'adhésiondont le siège est à (ville et département) :

.....

accorde mon parrainage à la demande d'admission comme membre du SYFFA de la société :

.....,

Fait à : (tampon et signature)

Le :

(*) Nom, Prénom, Fonction